



**Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde
Services des Procédures Environnementales**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Exploitation de forages d'eau potable
Communes de Saint Médard en Jalles, Martignas sur Jalle, Le Haillan et Mérignac.**

Une enquête publique unique est prescrite **du lundi 10 septembre 2018 au mercredi 10 octobre 2018 inclus** afin de recueillir l'avis du public sur la demande d'autorisation de prélèvement d'eau destinée à la distribution d'eau potable au public à partir de la galerie « Caupian » des forages « Gajac 4 », « Smim 2 » et « Landes de Piques » situés sur la commune de Saint Médard en Jalles, ainsi que sur la déclaration d'utilité publique de ces travaux de dérivation des eaux souterraines et la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection mis en place autour des forages, où seront instaurées des servitudes d'utilité publique sur les communes de Saint Médard en Jalles, Martignas sur Jalle, Le Haillan et Mérignac. Le responsable du projet est BORDEAUX METROPOLE Direction de l'eau Esplanade Charles de Gaulle – 33045 BORDEAUX Cedex. Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de M. Eric RIVET tél : 05.56.99.76.23.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête comprenant une décision d'examen au cas par cas, une notice explicative et les projets d'arrêtés dans les Mairies de Saint Médard en Jalles, Martignas sur Jalle, Le Haillan et Mérignac, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, où les intéressés pourront consigner leurs observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet. Le dossier sera également consultable sur le site internet des Services de l'État en Gironde www.gironde.gouv.fr, rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes-publiques ».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur par mail à l'adresse suivante : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr en veillant à identifier l'objet de l'enquête ou par courrier adressé à la Mairie de Saint Médard en Jalles siège de l'enquête.

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la cité administrative à l'accueil DDTM – 2 rue Jules Ferry à Bordeaux.

Le commissaire enquêteur Monsieur Serge MORIN Géographe retraité, se tiendra à la disposition du public dans **les mairies suivantes**:

Mairie de Saint Médard en Jalles.

-lundi 10 septembre 2018 de 13h00 à 17h30

-mercredi 10 octobre 2018 de 14h30 à 17h30

Mairie de Mérignac.

-samedi 22 septembre 2018 de 09h00 à 13h00

-mercredi 03 octobre 2018 de 14h00 à 17h00

Mairie de Martignas sur Jalle.

-lundi 17 septembre 2018 de 13h30 à 17h00

Mairie de Le Haillan.

-vendredi 28 septembre 2018 de 13h00 à 17h00

A la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public dans les Mairies de Saint Médard en Jalles, Martignas sur Jalle, Le Haillan et Mérignac, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer service des procédures environnementales ainsi que sur le site internet des Services de l'État en Gironde: www.gironde.gouv.fr

Le Préfet de la Gironde est compétent pour autoriser les prélèvements d'eau, déclarer d'utilité publique la dérivation des eaux et les périmètres de protection institués.